



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/RPO/CG 204-13
Mandature 2010 – 2015
Bureau 2010-2015/2013/22

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2013-22.
BUREAU DU 30 OCTOBRE 2013**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le mercredi 30 Octobre 2013 à 10h00 au Business centre Normandie 1 quai de l'avenir 76200 Dieppe

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 29/05/13.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU QUI S'EST TENUE LE 29 MAI 2013 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

I/ SUIVI DU PLAN PLURIANNUEL DE REDRESSEMENT DE LA CMA 76.

Point n°1 : (point d'information non soumis au vote) : Suivi de l'exécution du plan de redressement au 30 octobre 2013.

Proposition de traiter systématiquement ce point à l'ordre du jour de l'ensemble des bureaux suivants jusqu'à la fin de la mandature courant 2015. L'objectif consiste à suivre les évolutions de la situation budgétaire et financière de la CMA 76 afin d'inscrire le redressement dans la durée.

Intervention(s) en séance :

- Présentation par Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE (service de la performance économique et financière), Agnès RIMBERT (responsable des ressources humaines), Lydie MABILLE (en charge des marchés publics et achats) (*Annexe 1*).

Point n°2 : Proposition d'arrêter le projet de modification du règlement intérieur pris en son article 34.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition d'approbation des articles cités ci-dessus.

Résolution 2012-2015 / 2013-22 B.134 :

VOTE : LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LE PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR PRIS EN SON ARTICLE 34 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

II/ STRUCTURATION ET CONSOLIDATION DE L'AVENIR DE LA CMA 76.

Point n°3 : Arrêté et vote du programme de construction du CFA de ROUEN géré par la CMA 76.

Proposition de confier un mandat, dans la limite du présent programme, au profit du Président MOULARD, en sa qualité de représentant légal de la CMA 76, aux fins de contractualisation avec le Conseil régional, co-financeur du projet.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale l'ensemble de ces propositions.

Intervention(s) en séance :

- Présentation par Brigitte NOBLET (chargée auprès du Secrétaire général de la convergence et du développement des CFA), Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE (service de la performance économique et financière).

Résolution 2012-2015 / 2013-22 B.135 :

VOTE : LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE L'ARRETE ET LE VOTE DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DU CFA DE ROUEN GERE PAR LA CMA 76 AINSI QUE LA PROPOSITION DE CONFIER UN MANDAT, DANS LA LIMITE DU PRESENT PROGRAMME, AU PROFIT DU PRESIDENT MOULARD, EN SA QUALITE DE REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, AUX FINS DE CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL REGIONAL, CO-FINANCEUR DU PROJET EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°4 : Proposition de recourir à un emprunt aux fins de financement du projet de construction du CFA de ROUEN, dont le programme est consacré par le point précédent. Une comparaison des offres de divers organismes bancaires sera présentée en séance. Le bureau effectuera son choix par un vote et adoptera de façon concomitante les modalités financières du remboursement de l'emprunt.

Proposition de confier un mandat, dans la limite de l'offre de prêt bancaire retenue, au profit du Président MOULARD, en sa qualité de représentant légal de la CMA 76, aux fins de contractualisation, sous réserve d'une approbation préalable par le Préfet relativement à l'opération globale de cet emprunt.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale, aux fins de vote, après présentation pour avis à la commission des finances, l'ensemble de la proposition de prêt retenu par le bureau, ainsi que les modalités financières afférentes.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale le mandat afférent à confier au Président MOULARD, en sa qualité de représentant légal.

Intervention(s) en séance :

- Présentation par Brigitte NOBLET (chargée auprès du Secrétaire général de la convergence et du développement des CFA), Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE (service de la performance économique et financière). (*Annexe 2*)

Résolution 2012-2015 / 2013-22 B.136 :

VOTE : LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE AUX FINS DE VOTE, APRES AVIS DE LA COMMISSION DE FINANCES, LA PROPOSITION DE PRET DU CIC NORD OUEST RETENUE PAR LE BUREAU, DANS LA LIMITE D'UN COUT D'OPERATION INFERIEUR OU EGAL A 1 050 000€ EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE AUX FINS DE VOTE, LE MANDAT AFFERENT A CONFIER AU PRESIDENT MOULARD, EN SA QUALITE DE REPRESENTANT LEGAL EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°5: Arrêté du projet des budgets 2014 de la CMA 76 et de trois CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'AG convoquée à cet effet.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition des budgets 2014 présentement soumis.

Intervention(s) en séance :

- Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE) (*Annexe 3*)

Résolution 2012-2015 / 2013-22 B.137 :

VOTE : LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA PROPOSITION DES BUDGETS 2014 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°6: Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale, aux fins de nomination par vote, le choix du commissaire aux comptes conformément aux dispositions du code des marchés publics.

Intervention(s) en séance :

- Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE) (*Annexe 5*)

Résolution 2012-2015 / 2013-22 B.138 :

VOTE : LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE AUX FINS DE NOMINATION PAR VOTE, LE CHOIX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DES MARCHES PUBLICS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Question diverses

Jean-Pierre LOUVET
4^{ème} Secrétaire adjoint

Dominique MOULARD,
Président de la CMA 76.

